

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN****Nombre de conseillers**

-

DÉLIBÉRATION 041 -08-2026

- en exercice 15

Séance du lundi 31 août 2026 à 8 heures 30

- présents 11

- votants 13

- Pour 13

- Contre 0

- Abstention 0

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
session ordinaire à la mairie de DAGLAN
sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : 24 août 2026

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, CABIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe,
BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse, Dominique MAURY, Karine
PICADOU, Thierry VERNET, conseillers municipaux

PROCURATIONS : Marie-Hélène VASSEUR à Thierry CABIANCA
Moeta SIMON à Philippe BOUSQUET

EXCUSÉS : Déborah LECLERCQ, Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER

Marie-Thérèse LOUBIÈRES BEYNEY est élue secrétaire de séance.

BAIL PROFESSIONNEL DU NOTAIRE

Monsieur Le Maire informe le conseil que Maître Violaine POUSSOU, notaire de la Société Sandra OUDOT et Violaine POUSSOU occupe un bureau dans le presbytère.

Un bail professionnel est conclu avec la Société dénommée Sandra OUDOT et Violaine POUSSOU, Notaires associées d'une société civile professionnelle, sise à 9 B avenue Brossard 24 200 SARLAT LA CANEDA.

Le bureau se situe au 6 place de l'église dans l'ancien presbytère, cadastré AR 156.

Le bail est consenti pour une durée de 11 années ayant commencé au 1^{er} janvier 2026 pour finir le 31 décembre 2036.

Le loyer annuel est de 1972,16 € et est payable trimestriellement, soit 493,04 €.

Il sera révisé chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction tel qu'il est publié actuellement par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

AR Prefecture

024-212401509-20260831-59_2026-DE
Reçu le 07/09/2026

~~Vu le projet de promesse de bail professionnel annexé,~~

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le bail professionnel avec la société Sandra OUDOT et Violaine POUSSOU, Notaires associées d'une société civile professionnelle, titulaire d'un office notarial, identifiée au SIREN sous le numéro 330695446, sise à 9 B avenue Brossard 24250 SARLAT LA CANEDA
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le bail professionnel

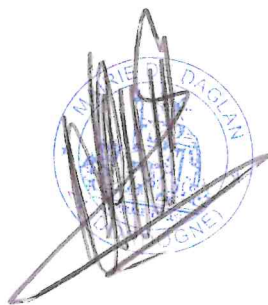
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 31 août 2026

Le Maire,



La Secrétaire,



Certifiée exécutoire

Reçue en Sous-Préfecture le :

Publiée le:

Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.